

1. PREAMBULE

1.1 Présentation du pôle de Formation CODRAH

Le pôle de Formation CODRAH est identifié *Parcours de Progrès Codrah (PPC)* et situé au 78 Rue Georges Charpak – Bât. A – Parc Tertiaire La Lande Saint-Martin – 44115 HAUTE GOULAINÉ.

1.2 Objet

CODRAH a décidé de doter son pôle de Formation d'une Charte d'Ethique basée sur le respect de valeurs et de devoirs.

Ces valeurs et devoirs doivent permettre aux membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH d'optimiser leur collaboration dans le cadre des projets communs, dans un environnement, à la fois de confiance, de rigueur, d'harmonie, d'homogénéité et de convivialité.

La présente Charte a pour objet de formaliser au sein du *Parcours de Progrès Codrah* :

- les valeurs communes ;
- les règles de bonne conduite.

Elle rappelle notamment la nécessité du respect des principes et des règles éthiques applicables au sein du *Parcours de Progrès Codrah*, et des engagements pris.

La présente Charte n'a pas pour objet d'apporter une réponse directe à toutes les questions de la vie professionnelle. Elle constitue une base de référence dans les orientations du comportement nécessaire en harmonie avec les valeurs dudit *Parcours de Progrès Codrah*.

1.3 Champ d'application

La présente Charte s'applique à tous les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH.

Chaque membre et/ou intervenant du pôle de Formation CODRAH se doit de ratifier la présente Charte.

2. ENGAGEMENTS ET REGLES DE BONNE CONDUITE

2.1 Comportement général

2.1.1 Entraide et développement du pôle de Formation CODRAH

Les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH s'engagent à favoriser l'accomplissement des projets dudit pôle, notamment par l'entraide entre ses membres et/ou intervenants en fonction des domaines de compétences et d'activités de chacun, selon un principe de complémentarité.

Les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH communiquent, au sein dudit pôle, toutes les informations légales et autorisées pouvant concourir au développement de celui-ci.

Ils respectent les objectifs du pôle de Formation CODRAH et s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des projets dudit pôle.

2.1.2 Respect de la confidentialité

Les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH s'engagent à se soumettre à tous les engagements et/ou règles de confidentialité éventuellement mises en place par CODRAH, en sa qualité d'entité juridique propre.

2.1.3 *Respect mutuel des membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH*

Chaque membre et/ou intervenant du pôle de Formation CODRAH est tenu, notamment, de :

- garantir la confidentialité et la sécurité des informations portées par chaque membre et/ou intervenant dudit pôle ;
- respecter la propriété intellectuelle apporté par chaque membre et/ou intervenant ;
- conserver le matériel de chaque membre et/ou intervenant en bon état de fonctionnement ;
- ne pas s'approprier un bien appartenant à un autre membre et/ou intervenant dudit pôle ;
- s'abstenir de toute utilisation délictueuse et/ou abusive du patrimoine d'un membre et/ou intervenant du pôle.

2.2 Principes directeurs

2.2.1 *A l'intérieur du pôle de Formation CODRAH*

Chaque membre et/ou intervenant du pôle de Formation CODRAH s'engage à faire respecter au sein dudit pôle par ses collaborateurs les principes suivants :

- Confidentialité des échanges ;
- Prudence sur l'utilisation des informations autorisées ;
- Rigueur dans les démonstrations ;
- Solidarité dans la relation avec les stagiaires ;
- Loyauté envers le *Parcours de Progrès Codrah* ;
- Complémentarité dans le respect des règles de confidentialité.

Chaque membre et/ou intervenant s'engage à ce que chacun de ses collaborateurs s'acquitte de ses devoirs professionnels avec intégrité, dans la mesure où ceux-ci peuvent influencer sur l'image du *Parcours de Progrès Codrah*.

Dans le cadre de ses relations avec les autres membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH, il appartient à chacun de privilégier un comportement courtois et une attitude respectueuse, exempte de toute discrimination.

Les éventuels conflits entre les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH doivent se régler dans le respect des intérêts de chaque Partenaire.

2.2.2 *A l'extérieur du pôle de Formation CODRAH*

Dans le cadre de leurs relations avec l'extérieur, les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH doivent en permanence veiller :

- à respecter une obligation de discrétion et de confidentialité concernant l'ensemble de leurs activités au sein du pôle de Formation CODRAH et les projets dudit pôle;
- à respecter une obligation de réserve et de prudence dans les relations avec toutes personnes, physiques ou morales, extérieures au pôle de Formation CODRAH ;
- à promouvoir l'image du pôle de Formation CODRAH et éviter ainsi tout comportement ou attitude susceptible de porter atteinte à cette image et nuire ainsi à la réputation et la renommée dudit pôle.

2.3 Respect des lois en vigueur

Chaque membre et/ou intervenant s'engage à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs, les réglementations et les normes ainsi que les règles déontologiques correspondantes à son activité professionnelle et/ou à son domaine d'activité, telles que définies notamment dans la convention collective qui lui est applicable.

Chaque membre et/ou intervenant s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les règles d'ordre public.

3 MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

3.1 Nomination d'un responsable de l'éthique du pôle de Formation CODRAH

CODRAH, en sa qualité d'entité juridique propre, nomme parmi les membres et/ou intervenants de son équipe un responsable de la bonne application de la présente charte d'éthique au sein du pôle de Formation CODRAH par chacun des membres et/ou intervenants dudit pôle.

3.2 Destinataires

La présente charte est remise à chacun des membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH, qui la ratifie et s'engage à en assurer l'application au sein de la structure.

3.3 Prestataires extérieurs

Le pôle de Formation CODRAH s'engage à faire signer systématiquement à chacun de ses membres et/ou intervenants et aux prestataires extérieurs qu'il sollicite, un engagement de confidentialité, auquel la présente Charte sera annexée.

3.4 Respect

Chaque membre et/ou intervenant du pôle de Formation CODRAH reconnaît avoir pris connaissance du texte de la présente Charte et prend l'engagement d'en respecter le contenu.

Il appartient à chacun d'eux, en cas de doute sur la conduite à adopter, de consulter sans attendre le responsable de l'éthique du pôle de Formation CODRAH désigné.

3.5 Conflits d'intérêt

3.5.1 Définition

Est définie comme un « conflits d'intérêts » toute situation dans laquelle un individu ou un groupe d'individus, membre et/ou intervenant du pôle de Formation CODRAH, est amené :

- à porter un jugement sur un autre membre et/ou intervenant dudit pôle ;
- à participer à une prise de décisions dont il pourrait lui-même tirer un bénéfice direct ou indirect dans le cadre de ses activités au sein dudit pôle ;
- à avoir connaissance d'informations dont lui-même ou le membre et/ou intervenant dudit pôle auquel il appartient pourrait tirer profit en les utilisant ou en les diffusant.

D'une manière générale, la participation au pôle de Formation CODRAH ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir.

3.5.2 Conduite à tenir

En cas de conflit d'intérêt ou de suspicion d'un tel conflit, la conduite à tenir est la suivante :

- la personne concernée doit informer le responsable de l'éthique du pôle de Formation CODRAH, qui agira en qualité de médiateur ;
- le médiateur apprécie la réalité du conflit d'intérêts ;
- le médiateur prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'utilisation hors intérêt du pôle de Formation CODRAH.

3.6 Evolution

La présente charte est un texte qui doit s'adapter à la vie du pôle de Formation CODRAH.

Par conséquent, les membres et/ou intervenants du pôle de Formation CODRAH sont invités à soumettre audit pôle toute remarque ou proposition susceptible de faire évoluer le texte de la présente charte et ce, dans le souci de mettre en œuvre une politique d'éthique efficace au sein du pôle de Formation CODRAH.

FAIT A HAUTE GOULAIN LE 14 MARS 2011, PAR LE POLE DE FORMATION CODRAH.